

LISTÉRIOSE Onze entreprises font l'objet d'une enquête. L'une d'elles a été entièrement détruite par le feu

480

LEZARD 24 FEV 2000

Incendie dans une charcuterie industrielle

Tanguy Berthemet

Les soupçons autour de l'origine de l'épidémie de listériose qui a touché 23 personnes et provoqué 7 décès se font plus précis. Avec la quasi-certitude que la langue de porc en gelée est, comme en 1992, encore en cause. l'Étau s'est resserré autour de 11 charcuteries industrielles. Parmi elles, la Sapar (Société anonyme des produits Agé) Roger, une entreprise basée à Meaux (Seine-et-Marne), attirait tout particulièrement l'attention. Hier soir, le ministre de l'Agriculture a annoncé le retrait de l'intégralité des produits de charcuterie de sa fabrication, identifiés par le numéro 77-284-03.

Depuis le 28 janvier, cette société a été en effet sous haute surveillance. Ce jour-là, la DSV était avisée qu'à la suite d'un contrôle en fin de production, des « traces » de *Listeria monocytogenes* avaient été détectées. Des contrôles renforcés de l'administration confirmaient le diagnostic. Par ailleurs, fin janvier en Autriche, un lot de produits en gelée, probablement de langue de porc, issus de cette société, seraient révélés porteur de listéria. Le 4 février, la DSV a demandé (pour le rappel de l'intégrité de la production livrée

depuis le 20 janvier. Une exigence qui, selon Jean-Claude Augé, PDG de la Sapar, « avait déjà été mise en place ».

Au total, quelques 50 tonnes de produits en gelée – langue de porc, tête persillée ou tête rôtie –, de terrins ou de pâté en tranche commercialisés sous les marques Sapar, Antoine Augé ou Délice de Suzon étaient rappelés afin d'être détruits. Reste qu'on ignore encore quelle quantité de ces produits vendus à 95 % « à la coupe » dans des charcuteries, des épiceries ou des grandes surfaces en France a pu atteindre le public, et être consommée avant qu'elles ne soient retirées. Compte tenu de la date limite de commercialisation de ce lot, fixée au 11 février 2000 pour la langue de porc considérée comme « à haut risque », une part non négligeable a sans doute bel et bien atterri dans les assiettes.

À la Sapar, on se voulait rassurant. « Une première alerte à la listeria avait eu lieu le 7 janvier », expliquait-on à la direction. Nous avions alors renforcé nos contrôles en faisant appel systématiquement au laboratoire départemental de Seine-et-Marne, un organisme indépendant. « Une bonne volonté qui n'a apparemment pas convaincu la DSV. Le 7 février, une lettre de mise en demeure était adressée à la Sapar, ordon-



Les locaux de la société Sapar ont totalement brûlé lundi. Il s'agit de l'une des onze charcuteries industrielles qui font l'objet d'une enquête. Hier soir, sa production a été totalement interdite. (Photo: Alan Arbellet/Figaro)

Les charcuteries de la Sapar interdites

Le ministre de l'Agriculture a annoncé hier le retrait de l'intégralité des produits de charcuterie fabriqués par la Sapar, à la suite de nouveaux contrôles ayant montré la présence de listeria. « La maîtrise du risque listeria ne pouvait pas assurée », le ministère a

décidé de « retirer l'intégralité » des produits de charcuterie fabriqués par cette entreprise, « quelles que soient leur présentation (tranches ou terrines) ou leur date de consommation ». Les marques identifiées sont Sapar, Délice de Suzon, Antoine Augé et Val Horeaux.

nant le déploiement de moyens renforcés, en matière de surveillance de la qualité bactériologique de la gelée, de traçabilité, de nettoyage et de désinfection.

Le 11 février, au cours d'un nouveau contrôle, les enquêteurs de la DSV, outre « un manque de diligence dans la mise en place des mesures préventives », constatent « du re-

cyclage de déchets ». Ce dernier « grave » selon un spécialiste entraine, le 14 février, le dépôt d'une plainte auprès du procureur de la République de Meaux.

« Nous nous opposons à la mandater la fermeture de l'établissement au préfet », assure on hier à la préfecture de Seine-et-Marne. Elle n'a finalement pas été nécessaire. De fait, mardi, peu après 11 h 30, un incendie se déclarant dans l'usine. Malgré l'intervention de 70 pompiers, le bâtiment a été intégralement ravagé par le feu en quelques heures. Selon des employés, le feu aura pour origine un court-circuit dans des tubes de néon d'un plan forrier. Une enquête, confiée à la police judiciaire, a été ouverte pour découvrir les raisons exactes du sinistre. « Je suis sûr beaucoup de gens se font des idées mais le sinistre est accidentel et j'espère que l'enquête le démontrera rapidement », conclut hier, Jean-Claude Augé.

De son côté, Maryline Lebrun, secrétaire d'État à la Consommation, a assuré que cet incendie n'aura « aucun impact sur la responsabilité de l'entreprise ». Le 28 janvier, des prélèvements avaient été effectués à la Sapar et transmis au Centre national de référence pour la listériose à l'Institut Pasteur. Le détail des résultats devraient être connus prochainement.